

Séance du : 10 Mars 2022

n°02\_2022

**L'an deux mille vingt et deux, les dix mars à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme ADROIT Sophie est désignée comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Mrs Gilbert HEBRARD, Serge BARTHES, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Christian MAZAS, Alain MERCIER, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Serge SERRANO, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

Mmes Catherine FEVRIER, Reine EXPER

Mrs Phillippe LASMAN, Hervé RAMONDA

**En exercice : 63**

**Présents : 29**

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Pierre BOMBAIL à Pierre BODIN ; S.KONDRYSZYN à Serge BARTHES ; Serge CAZENAVE à E.VILESPY ; Alain ITIER à Jean-Luc GOUXETTE,

**Nombre de voix : 33**

**Excusés :**

Mmes Judith ARDON, Maryline BEAUDONNET, Alexia BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Evelyne CESSSES, Véronique CORROIR, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Nathalie NACCACHE, Marie-Hélène VAUTHIER

Mrs Philippe BARBASTE, Jean-Pierre BOMBAIL, Christian CAMINADE, Serge CAZENAVE, Dominique GUIRAUD, Philippe HEDIN, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Serge KONDRYSZYN, Pierre MONOD, Christophe PRADEL, Michel PUJOL

**Objet :** Renouvellement du poste de renfort gestionnaire GAL sur accroissement temporaire

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - T

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/03/2022

Application agréée E.legalte.com

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;  
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération n°29/2021 du 24 juin 2021 portant recrutement d'un agent contractuel sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité - poste de gestionnaire du Gal des Terroirs du Lauragais

Monsieur le Président rappelle que le programme LEADER piloté par le GAL des Terroirs du Lauragais et porté par le PETR est très actif et que l'équipe technique, composée en 2022 de 1,9 ETP assure tout à la fois l'animation du programme et l'accompagnement des nouveaux projets qui émergent ainsi que le traitement et le suivi et administratifs des dossiers à instruire et à payer.

Considérant qu'un agent contractuel à temps plein a été recruté dans le grade de rédacteur territorial en octobre 2021 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre de la gestion des fonds leader dont la période de programmation en cours touche à sa fin,

Considérant que la charge de travail est toujours intense et les enjeux pour le territoire liés à la finalisation du programme Leader en cours, le Président et le Bureau syndical proposent de prolonger ce renfort jusqu'à la fin de l'année 2022, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 décembre 2022, à savoir pour :

**Assurer la gestion et le suivi administratif du programme européen LEADER :**

- Accompagnement administratif des porteurs de projets (maîtres d'ouvrage). Pré-instruction administrative et financière des dossiers :
  - o Aide à la constitution des dossiers de demande de subvention LEADER et de demande de paiement (aide à la rédaction du dossier, vérification de la complétude du dossier, pré-instruction des demandes, courriers d'accusé de

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - T

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2022

Application agréée E.legalite.com

réception, de demande de pièces complémentaires, respect des règlements et des marchés publics, suivi de l'avancée des projets et de la remontée des pièces nécessaires au paiement...);

- o Suivi des mises à jour, classement et archivage des dossiers (physique et numérique);
- Liaison avec l'Autorité de gestion : Transmission des dossiers. Echanges permanents avec le service instructeur pour faciliter la complétude du dossier au regard des pièces ou ajustements demandés. Suivi des conventions juridiques d'engagement. Suivi des conventions juridiques d'engagement. Dépôt et suivi des dossiers en « pass avance ».
- Liaison avec l'organisme payeur (Agence de Services et de Paiement) :
  - o Suivi des demandes de paiement
  - o Suivi des contrôles des maîtres d'ouvrages

## 2 - Participer au bon fonctionnement du programme :

- Assurer l'organisation pratique des réunions du comité de programmation : préparation des dossiers de séance du comité de programmation, convocations, réservation de salles, relance des membres pour assurer le double quorum, notification des décisions, ...
- Tâches administratives liées à la mission (accueil téléphonique, gestion du courrier, gestion des fournitures courantes...)
- Participations aux diverses réunions liées à la mission
- Veiller à la bonne articulation avec les autres réflexions du PETR
- Assurer une veille réglementaire dans le domaine des fonds européens

Afin d'optimiser les besoins de fonctionnement actuels, Monsieur le Président propose de prolonger le poste d'accroissement temporaire (renfort) sur la gestion du GAL à hauteur de 15H/semaine jusqu'à la fin de l'année 2022, et de le coupler avec celui de renfort gestion-secretariat du PETR afin d'en faire un temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

### **Le Comité Syndical, Oui l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

1°) – d'AUTORISER, Monsieur le Président, ou son représentant, à conclure un contrat de gestionnaire GAL pour accroissement temporaire d'activité pour une période de 9 mois, tel que présenté

2°) – d'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonnet Lauragais, le 10 mars 2022

**Le Président**



**Gilbert HEBRARD**

### **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonnet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - T

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2022

Application agréée E.legalite.com

